**LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR   
POUR LA REDACTION D’UN COMPROMIS DE VENTE**

**DOCUMENTS GÉNÉRAUX**

-La copie INTEGRALE du titre de propriété   
si la vente s’est faite en notre étude, le nom des vendeurs et/ou la date d’acquisition

-Le dossier de diagnostics immobiliers   
tels que plomb, amiante, termites, gaz, électricité, assainissement, Diagnostic de performance Energétique, Risques naturels et Technologiques superficie Carrez et habitable.

-Les fiches d’état civil jointes complétées par chaque vendeur

-La copie de la dernière taxe foncière

-La liste détaillée des biens mobiliers vendus avec le bien s’il y a lieu.

**SI LE BIEN A MOINS DE 10 ANS OU   
SI DES TRAVAUX DE MOINS DE 10 ANS ONT ÉTÉ RÉALISÉS**

(si vous êtes en possession de ces documents)

-Le permis de construire

-La déclaration d’achèvement des travaux

-La conformité

-L’attestation Dommage Ouvrage (DO) ou la liste des artisans intervenants et leur Do

-L’assurance décennale de chaque entreprise

-Les factures des travaux

**SI LE BIEN (MAISON OU TERRAIN) EST EN LOTISSEMENT**

(si vous êtes en possession de ces documents)

-Le cahier des charges

-Le règlement du lotissement

-Le nom de l’association syndicale et de son président

-Les statuts de l’association syndicale

**SI LE BIEN EST EN COPROPRIÉTÉ**

Nous tenons à vous sensibiliser sur l’impact de la loi LAUR sur la vente de votre bien.

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l’accès au logement et à l’urbanisme rénové et publié au Journal officiel du 26 mars 2014

**Il est donc obligatoire depuis de fournir et ce dès le compromis :**

-Le règlement de copropriété (RCP) - Etat descriptif de Division (EDD)

-Les modificatifs publiés au RCP

-Toutes les Assemblées Générales des 3 dernières années

-Appel de fonds

**Merci de nous fournir ces documents si vous les détenez, dans le cas contraire nous en ferons la demande en plus des autres documents nécessaires :**

- Pré-état daté  
- carnet d’entretien  
- diagnostic parties communes Certificat Art 20.II  
- Fiche d’immatriculation de la copropriété.